

Partage

**SANTÉ
ENVIRONNEMENTALE :
initiatives dans les
établissements d'accueil
du jeune enfant**

Recueil de pratiques auprès
des 11 établissements en Ille-
et-Vilaine et dans le Morbihan
Octobre 2023

SOMMAIRE

INTRODUCTION

EDITO	<u>5</u>
CONTEXTE	<u>7</u>
ENJEUX DU PROJET ET NOTICE DE LECTURE	<u>8</u>
QU'EST-CE QUE LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE ?	<u>9</u>
POURQUOI S'ENGAGER DANS UNE DÉMARCHÉ SE EN EAJE ?	<u>10</u>

FICHE 1 : CHOISIR LES PRODUITS COSMÉTIQUES	<u>11</u>
---	-----------

FICHE 2 : AGIR SUR L'HYGIÈNE ET L'ENTRETIEN DES LOCAUX	<u>15</u>
---	-----------

FICHE 3 : AVANCER SUR LES JEUX ET LES ACTIVITÉS CRÉATIVES	<u>19</u>
--	-----------

FICHE 4 : METTRE EN PLACE UNE RESTAURATION SAINÉ ET DURABLE	<u>23</u>
--	-----------



EDITO

La période des 1000 premiers jours de l'enfant, de la vie intra-utérine aux 2 ans, est déterminante pour sa santé physique et psychique. Elle représente, à ce titre, une priorité en termes de prévention précoce, de promotion de la santé et de lutte contre les inégalités. Les professionnels de la petite enfance ont un rôle primordial à jouer dans l'accompagnement et l'information des parents de jeunes enfants. Via leurs pratiques au sein des établissements accueillant de jeunes enfants, ils peuvent aussi contribuer à offrir aux enfants un environnement qui soit plus favorable à la santé.

En Bretagne, l'Agence régionale de santé (ARS), les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) et les services de Protection Maternelle et Infantile (PMI) des Départements, mobilisent ensemble leurs leviers politiques respectifs sur ces enjeux pour agir de façon collective.

L'ARS assure le pilotage de la politique régionale de santé. Depuis plusieurs années, elle soutient financièrement et techniquement le portage des enjeux environnementaux dans le cadre de la déclinaison locale de la stratégie nationale des 1000 premiers jours insufflée par le ministère en charge de la santé. **Dans son Projet Régional de Santé 2023-2028, l'ARS Bretagne réaffirme son ambition de promouvoir un environnement favorable à la santé dans les lieux d'accueil de la petite enfance.** Au-delà du soutien financier qu'elle apporte, l'ARS peut contribuer à la dynamique collective, en lien avec ses partenaires, notamment en favorisant la coopération entre les acteurs de la petite enfance et les acteurs du soin (établissements et libéraux), dans une logique de parcours autour des 1000 premiers jours ou encore en mobilisant les collectivités territoriales, signataires avec elle des contrats locaux de santé.

Acteurs majeurs de la politique petite enfance, **les Caisses d'Allocations Familiales** contribuent à assurer le maintien et le développement d'une offre d'accueil individuel et collectif de qualité pour les enfants et leur famille sur l'ensemble des territoires. A ce titre, elles s'engagent pleinement dans les projets porteurs de progrès dans une société confrontée à de nouveaux défis appelant une adaptation constante aux évolutions de leur environnement et notamment aux enjeux de la transition écologique. La nouvelle **Convention d'Objectifs et de Gestion 2023-2027**, qui lie l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales, **réaffirme le rôle des CAF dans leur mission d'accompagnement des professionnels de l'accueil du jeune enfant**, en favorisant l'approfondissement des pratiques professionnelles et les dynamiques collectives dans le cadre de la Charte d'accueil du jeune enfant. L'accompagnement des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) en santé environnementale répond à ces ambitions d'amélioration de la qualité de l'offre et des conditions de travail des professionnels. En ce sens, les CAF renforcent leurs financements à l'investissement et au fonctionnement, en appui des conventions territoriales globales.

Notre ambition est d'essayer cette démarche collective de progrès en santé environnementale sur l'ensemble du territoire breton. Nul doute, donc, que ce document de valorisation des pratiques au sein des EAJE ne constitue qu'un point d'étape dans la démarche et que d'autres actions de mobilisation et d'accompagnement suivront.

Anne BASTIEN,
Directrice à la
CAF du Morbihan

Tania CONCI-HINGANT,
Directrice à la
CAF d'Ille-et-Vilaine

Nathalie LE FORMAL,
Directrice de la santé publique,
ARS Bretagne



L'ACCOMPAGNEMENT EN SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

LE CONTEXTE ET DEROULE DU PROJET

La période des 1000 premiers jours de l'enfant, de la vie intra-utérine aux 2 ans, est déterminante pour sa santé. L'Agence Régionale de Santé Bretagne et les Caisses d'Allocations Familiales des départements 35 et 56 ont confié à l'association « Agir pour la santé des générations futures » le soin de mettre en œuvre cette démarche qui s'est déroulée en 2023 auprès de 11 EAJE de ces 2 départements.

A cet effet, une mission de mobilisation, de diagnostic et de sensibilisation des crèches volontaires du Morbihan et d'Ille-et-Vilaine a été confiée à l'Agence Primum Non Nocere®.

L'accompagnement a démarré par une phase de diagnostic individuel sur la base d'un questionnaire en ligne et une visite sur site portant sur 7 piliers spécifiques.



Sur cette base, des rapports individuels ont été rédigés mettant en exergue les points forts sur chacune des thématiques étudiées et des axes d'amélioration. Ces rapports individuels ont été agrégés dans un rapport consolidé qui a permis de mesurer le degré de maturité et d'appropriation des 11 structures sur les thématiques analysées.

Le plan d'action collectif a fait émergé des enjeux prioritaires qui ont été développés lors de 4 sessions de sensibilisation.

Ces temps ont permis de :

- donner des clés de compréhension relatifs aux enjeux concernés ;
- d'outiller les professionnels ;
- de partager et d'échanger autour des pratiques mises en œuvre.

Afin d'engager les familles à la démarche, des supports de sensibilisation ont été élaborés et mis à disposition des EAJE accompagnés.

En fin d'année, et sur la base d'un rapport agrégé consolidé actualisé, la maturité des structures en santé environnementale a progressé de 10 points rapport au début l'accompagnement, que ce soit au niveau global que sur chaque pilier.

Cette progression est le signe d'une appropriation efficace et la mise en œuvre concrète d'actions en santé environnementale par les 11 EAJE visant à préserver et promouvoir la santé des enfants accueillis et des professionnels.

ENJEUX DU PROJET ET NOTICE DE LECTURE

L'objectif de ce livrable est de mettre à disposition des EAJE souhaitant s'engager dans une démarche de santé environnementale des ressources « clé en main » reprenant l'essentiel des informations à savoir et des exemples concrets d'actions mises en œuvre par des établissements accompagnés.

En lien avec les enjeux identifiés comme prioritaires, voici les thématiques abordées :

- Action 1 : Choisir les produits cosmétiques
- Action 2 : Agir sur l'hygiène et l'entretien des locaux
- Action 3 : Avancer sur les jeux et les activités créatives
- Action 4 : Mettre en place une restauration saine et durable

Les fiches ont été rédigées de manière à ce qu'elles puissent être utilisées de façon indépendante. Ce livret peut être amené à être enrichi au fil des accompagnements futurs.

Elles prennent la forme d'un recto-verso avec une trame commune :

- Une page reprenant les objectifs, les définitions, normes et réglementations concernées, ainsi que des ressources et des informations à savoir, en lien avec l'action ;
- Une page proposant une méthodologie et des outils à disposition ;
- Une page avec les témoignages des freins et leviers rencontrés et actionnés par les EAJE accompagnées ;
- Une page présentant une bonne pratique concrète et mise en œuvre par une EAJE identifiée.



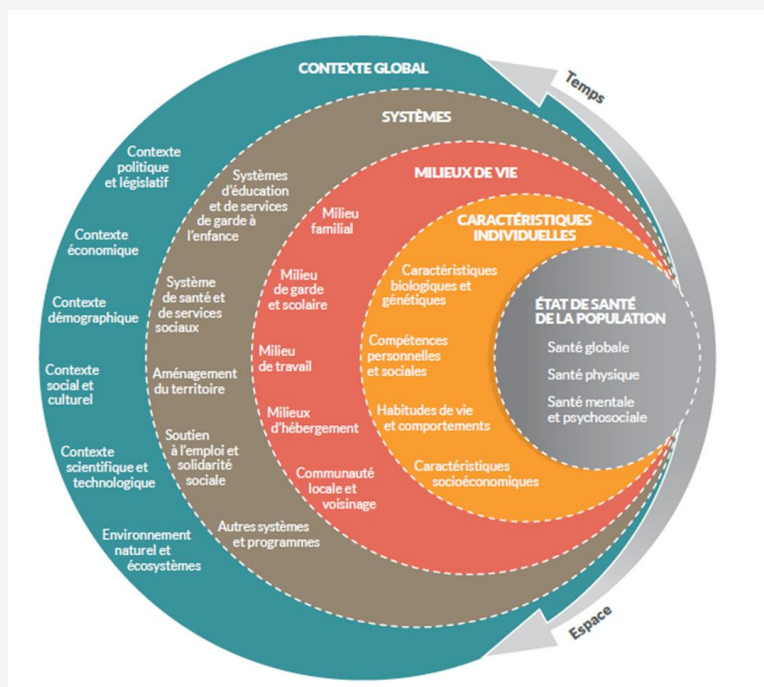
QU'EST-CE QUE LA SANTE ENVIRONNEMENTALE?

« La santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures ».

Il s'agit de la première définition de la santé environnementale partagée par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) en 1994, lors de la conférence d'Helsinki.

Le concept de santé environnementale ou santé environnement désigne les interactions entre des variables environnementales (pollution, changement climatique...), des facteurs relatifs à l'environnement intérieur (bruit, qualité de l'air, exposition à des produits dangereux, stress...), les habitudes de vie (alimentation, produits du quotidien et de consommation courant) et la santé de la population.

Aussi, agir sur les facteurs environnementaux en EAJE permet de prévenir, préserver et améliorer la santé de enfants, des parents, des professionnels mais également d'impacter de manière plus large auprès des parties prenantes et du territoire.



Comprendre et agir de manière collective et individuelle afin de créer des **environnements favorables** à la santé

Source : Pigeon Marjolaine. La santé et ses déterminants : mieux comprendre pour mieux agir. Montréal : ministère de la Santé et des services sociaux

POURQUOI S'ENGAGER DANS UNE DEMARCHE SE EN EAJE?

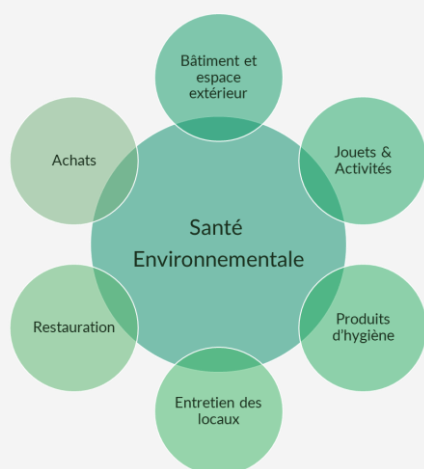
La santé adulte est donc déterminée par l'ensemble des facteurs environnementaux et la fréquence de ces expositions mais aussi la période de la vie (fenêtres d'expositions) à laquelle nous serons exposés, en particulier pour les Perturbateurs Endocriniens. Ces fenêtres d'opportunité concernent la grossesse, la petite enfance, l'adolescence, la ménopause et la période qui nous concerne ici, la période des 1000 jours ou 1400 jours.

Le programme des 1000 premiers jours fait référence à la période cruciale qui s'étend de la conception de l'enfant jusqu'à ses 2 ans. Il met l'accent sur l'importance de fournir des soins de santé, de la nutrition adéquate et un environnement favorable pendant cette période critique de développement précoce de l'enfant. Ce programme reconnaît que les expériences vécues pendant les 1000 premiers jours de la vie peuvent avoir un impact profond et à long terme sur la santé, le bien-être et le développement futur de l'individu. Ainsi, le programme des 1000 premiers jours s'inscrit dans une approche de santé globale qui reconnaît l'importance des déterminants sociaux, environnementaux et biologiques de la santé.

Agir sur ces déterminants pour les enfants permet également d'impacter la santé des professionnels qui travaillent quotidiennement dans les structures (bien-être physique et moral) préservation de la santé.

Enfin, les EAJE offrent un espace privilégié pour conseiller et accompagner les parents vers des pratiques écoresponsables. Dans ce cadre, les professionnels des EAJE jouent un rôle clé en partageant des informations et des conseils, en répondant à leurs questions et en les aidant à accompagner l'éveil de leur enfant avec des pratiques adéquates. Cette transmission passe également par le devoir d'exemplarité permettant d'illustrer les pratiques conseillées.

Le périmètre d'action est donc large et couvre les thématiques suivantes :



Fenêtre d'opportunité :
leviers d'action et de sensibilisation pour promouvoir la santé des enfants et des professionnels

Objectifs :

- Protéger la santé des enfants par le choix de produits sains, la bonne utilisation de produits cosmétiques, et l'écoconception des soins prodigués
- Préserver la santé des professionnels au quotidien
- Réduire l'impact environnemental et économique lié aux produits cosmétiques utilisés

Définition:

Selon [l'ANSM](#), un produit cosmétique correspond à « toute substance ou tout mélange destiné à être mis en contact avec les parties superficielles du corps humain (épiderme, systèmes pileux et capillaire, ongles, lèvres et organes génitaux externes) ou avec les dents et les muqueuses buccales en vue, exclusivement ou principalement, de les nettoyer, de les parfumer, d'en modifier l'aspect, de les protéger, de les maintenir en bon état ou de corriger les odeurs corporelles (article 2 règlement cosmétique et article L.5131-1 du CSP) . » Un produit cosmétique est un mélange de composés chimiques naturels et/ou synthétiques. Il peut s'agir de produits à appliquer directement et/ou rincer.

Nous intégrons les produits d'incontinence dans cette catégorie également au regard du contact cutané.



Contexte :

Les produits cosmétiques que nous utilisons quotidiennement ne sont pas toujours inoffensifs. Beaucoup contiennent des molécules toxiques (allergènes, perturbateurs endocriniens, irritants...) qu'il faut savoir identifier pour les éviter.

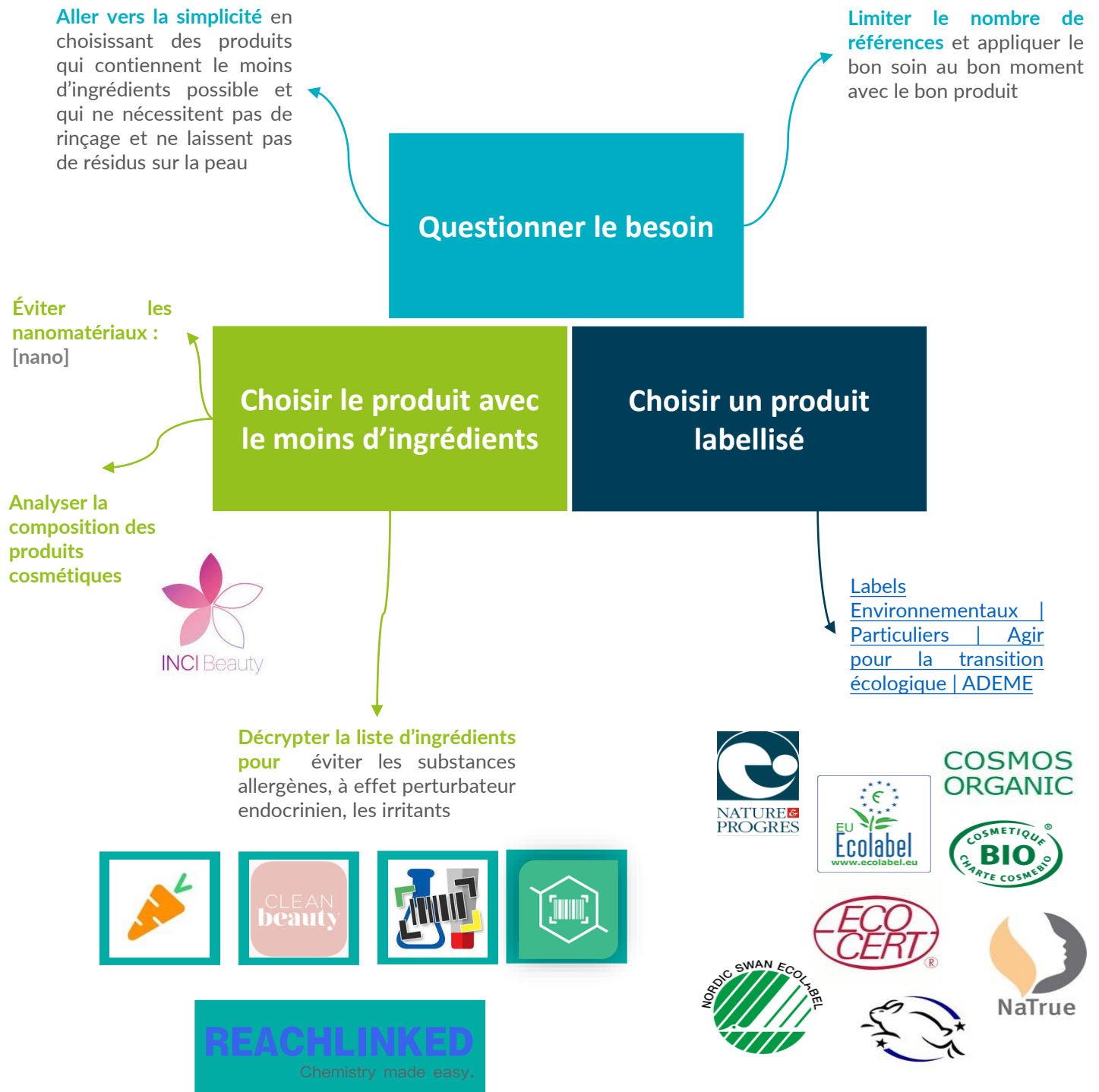
Les allergènes

Les allergènes cosmétiques sont des substances présentes dans de nombreux produits cosmétiques. Elles proviennent essentiellement des ingrédients parfumants utilisés dans les produits cosmétiques (parfums, huiles essentielles...). Ces substances allergènes peuvent provoquer des réactions allergiques. C'est pourquoi, afin d'informer les utilisateurs de ces produits de leur présence, celle-ci doit obligatoirement être mentionnée sur l'étiquetage des produits. Aujourd'hui, la liste des allergènes soumis à l'étiquetage pour les cosmétiques comprend 82 molécules (contre 26 initialement). : [Table 13-1: Established contact allergens in humans. - Figures and Tables - European Commission \(europa.eu\)](#)

Les perturbateurs endocriniens

es perturbateurs endocriniens (PE) représentent des composés chimiques, qu'ils soient synthétiques ou naturellement présents dans certains végétaux, susceptibles de perturber le fonctionnement du système hormonal. Cette perturbation peut engendrer des conséquences néfastes sur la santé à la fois de l'individu exposé et de sa descendance. En France, 180 PE ont été officiellement reconnus, et à partir du printemps prochain, ils devront être clairement identifiés sur les emballages. De surcroît, on recense actuellement environ 800 substances chimiques présentant des propriétés perturbatrices endocriniennes avérées ou suspectées, bien que l'absence d'une liste officielle soit notée. Les PE les plus connus et couramment utilisés sont sur [Produits cosmétiques - Les fiches des molécules toxiques à éviter - Conseils - UFC-Que Choisir](#)

Méthodologie et outils :





Les EAJE accompagnées témoignent !

Freins rencontrés	Leviers d'actions
<ul style="list-style-type: none"> ○ Adhésion des parents et des professionnels ○ Coût des produits cosmétiques sains / labellisés ○ Nombreuses campagnes de publicité faisant la promotion des cosmétiques enfants ○ Pression des fournisseurs ○ Diffusion de conseils malavisés ○ Culpabilisation des parents et des professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Inscription du choix des cosmétiques dans le projet d'établissement ✓ Cartographie et réduction du nombre de références ✓ Accompagnement des référents santé et des médecins ✓ Sensibilisation et communication sur la composition des cosmétiques ✓ Adaptation des tenues / limitation de l'exposition au soleil pour éviter l'application de crèmes solaires dès que possible



- Faire au mieux pas à pas pour les très jeunes enfants
- Organiser régulièrement des ateliers de sensibilisation auprès des professionnels et des familles

PRATIQUES EXEMPLAIRES

• Description

L'établissement a fait le choix d'utiliser quotidiennement des couches lavables fabriquées en France à proximité de la crèche et achetées en 2019. Pour la crèche d'une capacité de 16 places, cela représente :

- 15 couches tailles 11-25kg
- 12 couches taille 3-9kg.

Coût : 2 016€ et depuis 2019, aucun réassort n'a été nécessaire.

Ces couches sont lavées et séchées en interne dans la buanderie. Les inserts sont séchés en sèche-linge et les enveloppes à l'air libre. Les changes s'effectuent toutes les deux heures.

Les enfants repartent de la crèche avec des couches jetables saines.

Ce choix est complété par l'usage de gants lavables utilisés pour le change à l'eau et au savon.

Les parents ont été sensibilisés aux couches lavables et encouragés à adopter cette méthode de change via l'aide financière octroyée par la communauté de communes : chaque famille ou assistant maternel remplissant les critères définis pourra obtenir une aide de 40% du prix d'achat TTC d'un lot de couches lavables neuves dans une limite de 200€ (400€ pour les assistants maternels).



Couches lavables



Gants lavables

• Résultats

- Préservation de la santé des bébés: aucun produit chimique en contact avec la peau de bébé, les fibres naturelles laissent respirer la peau
- Satisfaction des équipes : Les équipes sont satisfaites et ne remontent aucune gêne quant à la logistique quotidienne et/ou les odeurs.
- Retour sur investissement : Une analyse économique a été effectuée avant l'ouverture, mettant en avant une économie d'environ 10 000 euros sur 5 ans. Le stock initial s'est révélé adéquat, n'ayant pas nécessité de renouvellement depuis un certain laps de temps, ce qui témoigne de la durabilité et des économies potentielles lorsqu'une maintenance appropriée est assurée.
- Réduction de la quantité de déchets produits



• Facteurs clés de réussite

- Bénéficier de l'appui de la communauté de communes
- Agencer les locaux de manière à faciliter la logistique liée aux lavages et séchages des couches (porte coulissante entre la salle de change et la buanderie évitant le port de charges lourdes)



Objectifs :

Nettoyer et entretenir les locaux tout en réduisant l'exposition chimique des enfants et des professionnels

Réglementation :

La réforme NORMA et plus précisément le Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants précise qu'un protocole détaillant les mesures préventives d'hygiène générale et les mesures d'hygiène renforcées à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie, ou de tout autre situation dangereuse pour la santé, doit être mis en place. Le responsable de la structure doit se conformer à la réglementation en vigueur relative à l'organisation des pratiques d'hygiène. C'est à lui de définir les méthodes et fréquences adaptées de nettoyage et de désinfection.

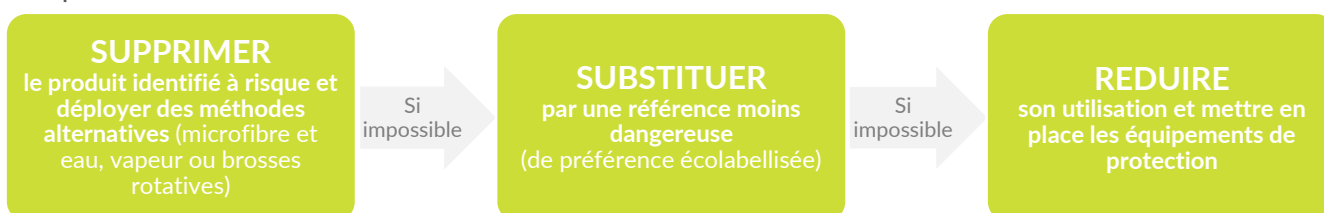
Méthodologie :

En raison de leur mode de déplacement (qu'il s'agisse de se déplacer à quatre pattes, d'être allongés ou de ramper), de leurs gestes récurrents « main-bouche », ainsi que de leur système respiratoire, les enfants présentent une vulnérabilité accrue aux produits chimiques par rapport aux adultes. Cette vulnérabilité est accentuée par des contacts cutanés plus fréquents, la proximité avec les polluants et les poussières domestiques.

Par ailleurs, les professionnels de nettoyage encourent un risque cinq fois supérieur de contracter certaines maladies, notamment les dermatites de contact, conjonctivites, etc.

Agir sur l'hygiène et l'entretien des locaux nécessite une approche par étapes pour choisir les bonnes méthodes et conduire au mieux le changement :

1. Cartographier les méthodes, produits et fréquences de nettoyage, désinfection et détartrage
2. Réfléchir aux alternatives sans produit chimique :
 - Utilisation d'un **nettoyeur vapeur** pour le nettoyage et/ou la désinfection de toutes les surfaces. Il est recommandé de privilégier l'achat d'un nettoyeur à « vapeur sèche » pour éviter les brûlures.
 - Utilisation de la **microfibre et de l'eau** pour le nettoyage et la désinfection des sols et des surfaces hautes.
 - Utilisation des **autolaveuses à l'eau** pour le nettoyage des sols.
3. Appliquer la méthode S.S.R. pour réduire voire supprimer l'exposition chimique lorsque cela est possible



4. Former et sensibiliser régulièrement les professionnels et les familles



Les outils :

Le respect du cahier des charges d'un écolabel officiel garantit à l'utilisateur un moindre impact sanitaire et environnemental.

Ces labels sont certifiés par des organismes indépendants :



LABELS DE CONFIANCE



NORDIC SWANN ECOLABEL



ECOCERT
ECODÉTERGENT



ECOLABEL EUROPEEN



NATURE & PROGRES

- Informations complémentaires sur le site de l'ADEME selon le produit recherché : [Labels Environnementaux](#) | [Particuliers](#) | [Agir pour la transition écologique](#) | [ADEME](#)

Afin de réduire l'exposition chimique des enfants et des professionnels, il est essentiel de reconnaître les pictogrammes de danger présents sur les produits et les Fiches de Données de Sécurité (FDS). Certains pictogrammes ne doivent pas se retrouver dans un EAJE au regard de leur dangerosité.

Les pictogrammes de danger :



A ne pas retrouver dans un EAJE

Les fiches de données de sécurité (FDS) détaillent la nature du produit (§2, 3 et 8). Les FDS doivent être fournies par le fabricant du produit et connues de chaque utilisateur. Avec les Fiches Techniques, elles constituent des documents indispensables pour maîtriser le danger, bien utiliser et manipuler le produit concerné : dilution, temps de pause, rinçage, port d'EPI, etc.

Enfin, il est important que les locaux de stockage soient identifiés, fermés et bien ventilés.



Ressources :

<http://www.quickfds.fr>
[REACHLINKED](#)



Les EAJE accompagnées témoignent !

Freins rencontrés	Leviers d'actions
<ul style="list-style-type: none">○ Budget / marchés publics○ Validation des protocoles par la PMI○ Adhésion des professionnels○ Nécessité de réorganiser les temps de travail○ Pression et méconnaissances des fournisseurs○ Lisibilité des produits○ Formation des professionnels	<ul style="list-style-type: none">✓ Appropriation et compréhension des pictogrammes✓ Choix de procédés : vapeur, microfibres,...✓ Economies générées par l'optimisation du nombre de références✓ Retours d'expériences des pratiques mises en œuvre par ailleurs



- Limiter le nombre de références
- Supprimer les pictogrammes les plus dangereux

PRATIQUES EXEMPLAIRES

brocéliande
communauté

• Description

La crèche La Cabane est une structure d'accueil collective de Brocéliande Communauté. Elle est installée dans un bâtiment éco-construit et a été honorée du prix "Santé et Environnement" aux Trophées bretons du développement durable, décerné par la Région Bretagne, l'ARS et l'ADEME. Guidée par cette ambition, la crèche intègre des principes de santé environnementale et de développement durable dans ses procédures et ses approvisionnements.

Ainsi, le marché d'hygiène et d'entretien a intégré des critères RSE (Responsabilité Sociale de l'Entreprise) afin de :

- Utiliser des procédés alternatifs n'utilisant pas la chimie (type vapeur ou microfibre humide) pour les surfaces et les jouets;
- Disposer de références écolabellisées, sans odeur et dont la composition est saine.

Enfin, afin de garantir une bonne utilisation des produits et appareils, un affichage spécifique est lisible et visible à l'entrée de toutes les pièces où les produits sont utilisés :

- l'entrée du local de stockage
- l'entrée de la structure
- dans la salle de change.



• Résultats

- Appareil à vapeur sèche (utilisé en milieu sanitaire) : 1 215€ acquis en 2019 et utilisé plusieurs fois par jour
- Optimisation des coûts relatifs à l'achat de détergent désinfectant et réduction de l'exposition chimique : 60€ d'achat de produit désinfectant sur l'année
- Amélioration de l'ergonomie des pratiques de nettoyage
- Baisse des rejets d'eaux usées toxiques

• Facteurs clés de réussite

- S'inscrire dans une démarche RSE / SE globale portée par tous et par la direction
- Soutien des élus engagés dans une démarche environnementale et de santé environnementale



Objectifs :

Eveiller les sens et favoriser le développement des enfants en proposant des jeux et activités sains, durables, abordables et en toute sécurité.

Normes volontaires et réglementation :

Pour les collectivités, l'article 58 de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire introduit l'obligation d'acquérir des biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou comportant des matières recyclées.

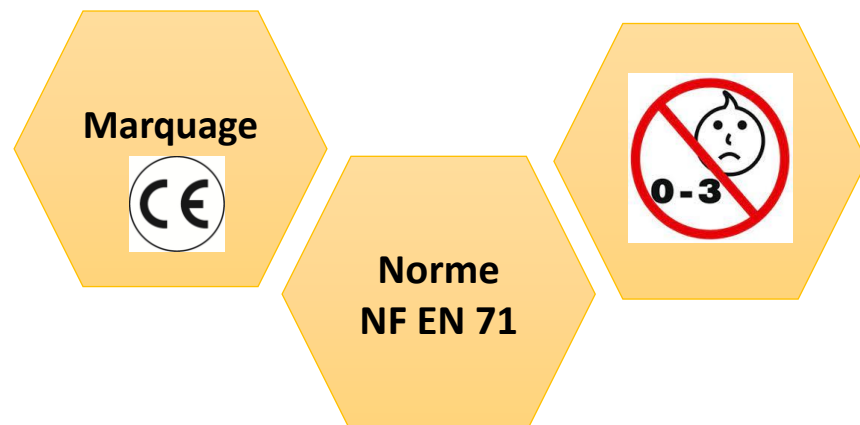
Le décret du 9 mars 2021 précise la liste et les proportions minimales des produits ou catégories de produits dont les jeux et jouets pour les crèches. **Les structures sont tenues d'acheter 20 % de jouets issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées dont 5 % issus du réemploi ou de la réutilisation.**

La loi du 31 aout 2021 titre 1 chapitre 4 et le décret N°2021-1131 du 30 aout 2021 précisent les exigences en termes de sécurité du matériel de réemploi : **ils doivent répondre aux normes de sécurité en vigueur au moment de la première utilisation et ne pas présenter de danger manifeste ou notoire pour la santé des enfants (tels que le bisphénol A). Ces usages sont laissés à l'appréciation du responsable de la structure, référents techniques, éducateurs ou référent sante.** Un article d'occasion est susceptible d'avoir un niveau de sécurité moindre que celui d'un article de conception récente qui tient compte des évolutions de la réglementation et des normes : il convient de vérifier le fonctionnement, la solidité des articles en privilégiant les articles lavables.

La mention « CE » signifie que le jouet est conforme à des exigences de sécurité sévères et précises, fixées au niveau européen.

A savoir :

Le marquage « CE » sur le jouet signifie que le fabricant atteste que son produit satisfait aux exigences réglementaires de sécurité. Il est le signe que les procédures d'évaluation de la conformité ont été appliquées. Il doit être apposé de façon lisible, visible et indélébile sur le produit, son étiquette ou son emballage.



Norme européenne fixant les lors de la fabrication des jouets. Objectif : réduire autant que possible les risques que pourrait présenter le jouet, les autres risques éventuels (dangers pour la santé ou risque de blessure) et les risques particuliers (physiques, mécaniques, chimiques, électriques et risque d'inflammabilité notamment).

RECOMMANDATIONS

L'éveil des enfants passe notamment par le jeu qui est essentiel pour le développement de ses capacités manuelles, intellectuelles, motrices, affectives, sociales. Cet éveil peut passer par l'utilisation de jeux et jouets issus du commerce. Ceux-ci peuvent être fabriqués et contenir des substances dangereuses pour la santé des enfants qui sont plus sensibles et vulnérables que les adultes au regard de leur système immunitaire en développement et leur comportement (mise à la bouche). Quelques paramètres permettent de préserver la santé des enfants au travers du choix des jeux proposés.

Inscrire les sorties quotidiennes dans son projet d'établissement peut être un bon moyen d'ancrer et favoriser le contact réel à la nature

Investir quotidiennement l'extérieur végétalisé pour terrain de jeu, de jouets et d'exploration

Privilégier le « fait maison »

De nombreuses recettes permettent d'exploiter les palettes de texture, couleur et senteurs possibles éveillant encore davantage les sens

Limiter le nombre de références

Opter pour des articles écolabellisés



En plus des contacts mains-bouche, la mise à la bouche des jouets augmente les risques d'ingestion des substances contenues dans les articles en plastique ou en bois contreplaqué.

Eviter plastiques (sans PVC, sans phtalates, sans parfum) et bois contreplaqué (contient colles)

Eviter les produits appliqués directement sur la peau

Qu'il s'agisse de peinture, maquillage ou encore de paillettes, la peau des enfants est très vulnérable aux substances chimiques contenues dans ces produits.



Ressources :

Internet regorge de sites de recettes d'activités et jeux au naturel (www.educatout.com, seveillernaturellement.com,...)

plein.phare.sur.comment.la.nature.nous.fait.du.bien.n.12-1.pdf (irepsbretagne.fr)

[Cartable sain : Vie au collège | Gironde.FR](http://Cartable.sain.Vie.au.collège.Gironde.FR)



Les EAJE accompagnées témoignent !

Freins rencontrés	Leviers d'actions
<ul style="list-style-type: none"> ○ Gestion de la comptabilité ○ Temps de recherche et de comparaison ○ Sécurité des jeux / jouets d'occasion ○ Infrastructures sans végétaux / sans accès extérieur direct 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mutualisation et prêt entre structures ✓ Implication des parents dans l'apport de matériaux divers ✓ Appui sur la créativité des équipes (projet fédérateur) ✓ Appel à la créativité et l'imagination des enfants avec des matériaux simples ✓ Formation Land Art : découverte de la nature et environnement pour les jeunes enfants ✓ Inventaire des jouets et des prestataires pour faciliter le travail ✓ Sensibilisation des élus, la direction et les services comptables



- Prioriser les besoins
- Moins à disposition mais mieux
- Investir l'extérieur

PRATIQUE EXEMPLAIRE

• Description

Jouer en plein air, manger et même dormir dehors tout au long de l'année, voici les ambitions de La clef des champs pour l'accueil des jeunes enfants.

Sortir et explorer l'environnement par tous les temps avec des tenues adaptées pour les professionnels et les enfants est essentiel au développement des enfants dès la naissance.

L'aménagement du jardin permet à chaque enfant d'évoluer en toute sécurité en fonction de son stade de développement: troncs d'arbre, espace patouille avec de la terre, butte.... La motricité, l'exploration et le jeu libre sont favorisés.

Animations sensorielles avec les éléments de la nature, ateliers potager et permaculture "de la graine à la récolte", dégustation "du jardin à l'assiette"... mais aussi des parcours artistiques avec l'eau, la terre, l'air, des lectures partagées et des résidences d'artistes en plein air sont organisés tout au long de l'année.

Les jeux sont issus principalement de la nature : boue, pommes de pin, feuilles, fleurs, mousse, carton ...

Les jouets sont en bois et les jeux et livres sont achetés en majorité via une ressourcerie voisine.



Armoire de jeux avec à droite les jeux d'occasion et à gauche le matériel de récupération (pommes de pin, mousses, plastique, cartons, boites d'œufs,...)



• Résultats

- Nuisances sonores réduites
 - Liens à la nature permanents
 - Eveil des enfants
 - Economie générée par l'achat de jouets évités
 - Bien être des équipes
 - Préparer l'humain de demain, sensibiliser les jeunes enfants à la protection de l'environnement (des petits éco-citoyens)
- Un projet associatif ancré et institutionnalisé dans le projet d'établissement
 - Un espace extérieur adapté et pensé pour cet usage particulier
 - Une attention particulière portée au matériel (équipements pour les enfants et professionnels, local de rangement à l'extérieur, mobilier sur roulettes)
 - Une équipe mobilisée et convaincue autour d'un projet qui fait sens (notamment pour veiller et suivre la récupération, le recyclage et l'organisation de jeux et objets pour les activités d'éveil et créatifs)



Mettre en place une restauration saine et durable

Pilier alimentation

Objectifs :

- Préserver et promouvoir la santé grâce à une offre de restauration saine et durable proposée aux enfants accueillis
- Réduire les risques d'exposition aux substances dangereuses présentes dans les contenus de réchauffe et de service.

Définition :

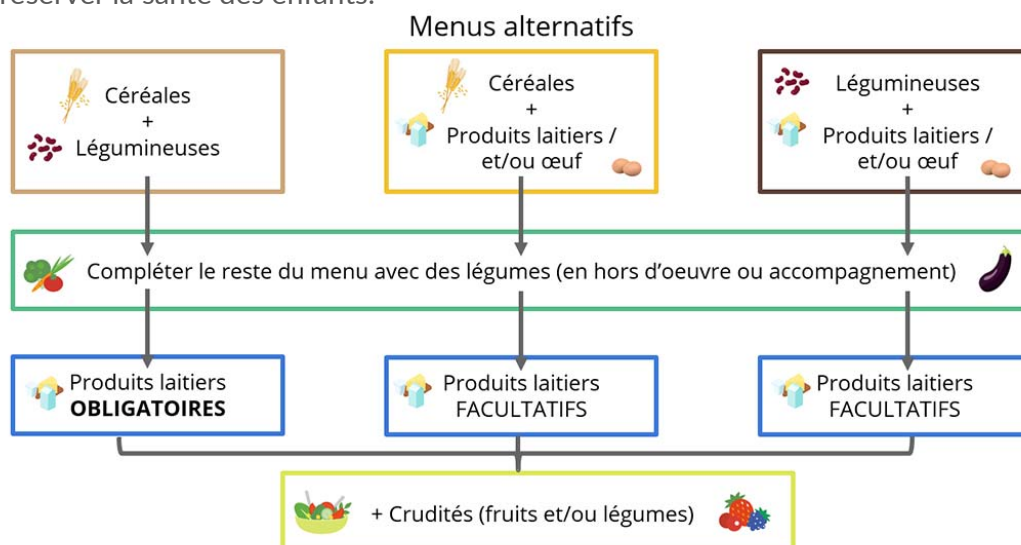
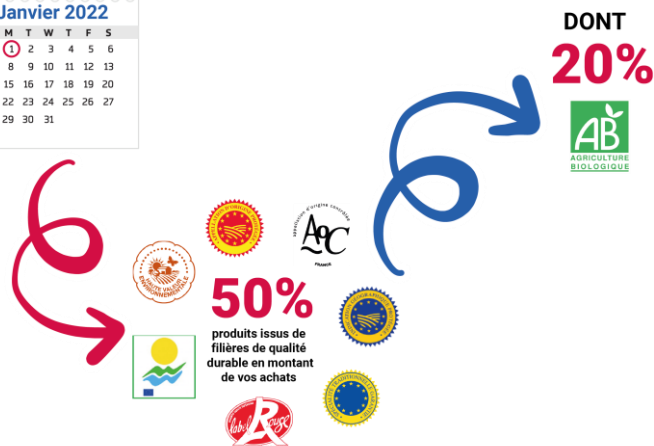
Selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'alimentation durable est un concept émergeant qui répond aux critères suivants :

- une alimentation accessible à tous, saine et équilibrée, répondant aux besoins nutritionnels humains ;
- un système qui préserve l'environnement, le climat, les sols, l'eau, la biodiversité ;
- une alimentation qui s'appuie sur des modes de production agricole durables, assurant un revenu équitable pour les producteurs, et préservant le tissu rural et le développement local.

Règlementation :

La loi EGALIM impose une augmentation de la part de produits de qualité. Depuis le 1er janvier 2022, la loi EGALIM impose une part au moins égale à 50% de produits de qualité et durables dont au moins 20% de produits issus de l'agriculture biologique dans les repas servis en restauration collective.



Le PNNS 4 – Plan National Nutrition Santé engage également à augmenter la part de produits frais, de saison ainsi que la part de protéines végétales. En parallèle, les produits ultra-transformés, d'additifs alimentaires et de nanoparticules sont également à prendre en compte dans les choix réalisés par les structures afin de préserver la santé des enfants.



Source : Agap'pro

Enfin, l'usage de certains plastiques est interdit depuis le 1er janvier 2020, l'objectif étant la suppression des contenants alimentaires de réchauffe en matière plastique pour 2025 et la fin progressive de tous les emballages plastique à usage unique d'ici à 2040 (bouteille d'eau, barquettes, pots, ...)

RECOMMANDATIONS

 CONTENU	 CONTENANT
<ul style="list-style-type: none"> • Dès que possible privilégier les fruits et légumes de saison, les produits issus de l'agriculture biologique, les produits durables (ou sous signes d'origine), de qualité et locaux • Supprimer les aliments comportant des additifs alimentaires controversés (colorants, conservateurs, édulcorants,...) • Promouvoir la diversification des protéines via la mise en œuvre d'un menu végétarien par semaine <i>a minima</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Supprimer tous les contenants alimentaires en plastique. • Préférez les matériaux inertes pour la réchauffe et le service tels que le verre et/ou l'inox et/ou porcelaine • Supprimer les bouteilles d'eau en plastique (la préparation des biberons, peut se faire avec l'eau du réseau, conformément aux recommandations de l'ANSES)

Zoom sur la préparation des biberons



- Utilisation de l'eau du robinet si les analyses sont bonnes ;
- Nettoyage (détartrage de la tête du robinet) ;
- Pas de stérilisation du biberon ni de la tétine.
- [Biberon : comment le préparer et le conserver ? | Anses - Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail](#)

Ressources :

<https://mesfruitsetlegumesdesaison/fr/months>
[Le point sur les additifs alimentaires | Anses](#)
[Ressources Pros \(mangerbouger.fr\)](#)
[Exposition ADEME : Enjeu planétaire : l'alimentation durable \(Un\) - La librairie ADEME](#)

[Labels Environnementaux | Particuliers | Agir pour la transition écologique | ADEME](#)
[AVIS de l'Anses relatif à l'actualisation des repères alimentaires du PNNS - Jeunes enfants \(0-3 ans\) plein phare sur alimentation durable n 7 janv 2022.pdf \(irepsbretagne.fr\)](#)



Les EAJE accompagnées témoignent !

Freins rencontrés	Leviers d'actions
<ul style="list-style-type: none"> ○ Budget ○ Liaison froide avec les prestataires ○ Marchés publics ○ Besoins en petites quantités ○ Maturité et disponibilité du marché : emballages individuels ○ Protocoles d'hygiène ○ Expertise nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Support du Programme National Nutritionnel Santé (besoin / âge) ✓ Obligation réglementaire : loi Egalim / loi Climat et résilience ✓ Points quotidiens avec les prestataires ✓ Sollicitation de producteurs locaux pour certains segments clés : pain / produits laitiers ✓ Opter pour la salade de fruits le vendredi pour éviter le gaspillage ✓ Elaboration d'un plan alimentaire avec des recettes prédéfinies



- Investir en priorité les produits phares : pain et produits laitiers
- Diminuer le gaspillage alimentaire

PRATIQUE EXEMPLAIRE



• Description

Dans le cadre d'un appel à projet de la DRAAF (Direction Régionale de l'Agriculture, l'Alimentation et de la Forêt), le CCAS a mené un projet à destination de la résidence autonomie Le Bocéno et le multi accueil Ti Ar Vugale afin de s'orienter vers **une alimentation bio, saine et durable**:

- Bio : Aliments issus de l'agriculture biologique. Ils ont été cultivés ou transformés sans produits chimiques de synthèse (engrais, pesticides, aditifs) et ne contiennent pas d'OGM. Ils présentent des apports nutritionnels généralement supérieurs ;
- Sain : qui présente des qualités nutritionnelles requises pour les enfants ;
- Durable : qui préserve l'environnement

Plusieurs étapes ont été mises en œuvre :

1. Formation du cuisinier et des professionnels
2. Phase de tests, achat et renouvellement du matériel de cuisine et de service plus sain pour la santé de tous (1 500€) : plateaux en inox 3 ou 5 compartiments (pour respectivement les moyens et les grands), des verres crantés et des ramequins en verre
3. Acquisition d'un logiciel facilitant la conception de menus équilibrés, la prise de commande de denrées, le suivi des stocks et la communication envers les familles, notamment en ce qui concerne les exigences de la loi EGAlim (taux de bio et d'autres produits durables).
4. Recherche, sélection et approvisionnement auprès des producteurs locaux (produits labellisés, en gros contenants)
5. Sensibilisations et animations régulières auprès de toutes les parties prenantes : professionnels, parents, enfants, résidents et familles (4 temps forts organisés tout au long de l'année)
6. Création d'une commission trimestrielle au multi-accueil pour travailler sur le contenu de l'assiette et les animations

• Résultats

- Impacts sanitaires : laitages, pain, fruits, légumes, viandes sont labellisés bio. Les repas sont confectionnés à partir d'ingrédients bruts et de saison pour garantir tous les apports nutritionnels nécessaires tout en évitant les substances nocives.
- Impact environnemental : Réduction des déchets, tant au niveau des emballages que du gaspillage alimentaire.



Plateau en inox et verre en verre trempé



• Facteurs clés de réussite

- Bénéficier d'une aide spécifique spécialisée dans l'alimentation (chargée de mission alimentation)
- Rechercher des financements
- Constituer une gouvernance élargie sur le sujet (partenaires, institutions, ...)
- S'appuyer sur des partenaires experts facilitateurs (Ex. GAB 56, SCIC Nourrir l'Avenir)
- Animer et sensibiliser régulièrement
- Avancer et suivre le projet

• Freins

- Augmentation du budget alimentation (+14% en 3 ans dans un contexte d'inflation générale) atténuée par une meilleure gestion des quantités proposées et la réduction du gaspillage alimentaire
- Problèmes d'approvisionnement pour certains produits bio.
- Difficulté à trouver des fournisseurs proposant des petites quantités





En application des dispositions de l'article L111-1 du Code de la Propriété intellectuelle, l'auteur de la ou des présentes jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous, En application des dispositions de l'article L 335-3 du même code, la loi incrimine au titre du délit de contrefaçon et en application de l'article L 335.2 al 3 toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur, tel qu'ils sont définis et réglementés par la loi » et en application de l'article L 335.2 al 3, le débit (acte de diffusion, notamment par vente, de marchandises contrefaisantes), l'exportation et l'importation des ouvrages "contrefaisants" . Mai 2021

Action réalisée avec le soutien de

